

# LES BERGES DE LA RISLE

## Un projet fédérateur : la reconquête des berges de la risle

### ■ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Orne

54 rue Saint-Blaise - 61000 Alençon - Tél. : 02 33 26 14 14 - [www.caue61.fr](http://www.caue61.fr)

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec pour missions :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant
- le conseil aux collectivités locales.

### ■ Le SAGE Risle Charentonne

Conseil Général de l'Eure - Bd Georges-Chauvin - 27021 Evreux Cedex  
tél. 02 32 31 50 50 - [www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr)

Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est une démarche collective engagée à l'échelle du bassin versant de la Risle. La Commission Locale de l'Eau, sorte de Parlement de l'eau, regroupe des élus, des usagers et des services de l'état. Ensemble, ils élaborent les documents qui vont fixer les objectifs et les moyens (actions et priorités) pour atteindre un équilibre durable entre la protection de la ressource et des milieux et la satisfaction des usages de l'eau. Les documents du SAGE seront soumis à enquête publique avant approbation par le Préfet. Les mesures définies devront ensuite être mises en oeuvre par les acteurs de l'eau (collectivités, Syndicat de la Risle, professionnels, particuliers...).

### ■ Syndicat de la Risle dans l'Orne

Mairie - 61270 Aube - Tél. : 02 33 84 11 45

Relais entre les riverains et les différentes collectivités et partenaires, le Syndicat de la Risle assure des missions de conseil sur la gestion de la rivière et de ses affluents, et plus particulièrement :

- l'entretien du lit et des berges de la rivière
- la lutte contre les pollutions
- la restauration des milieux
- la lutte contre les inondations
- l'animation de la politique locale sur le thème de l'eau et de la rivière

### ■ CATER

(Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie)

Le Moulin - 61100 Ségrie Fontaine - Tél. : 02 33 62 25 10 - [www.cater.free.fr](http://www.cater.free.fr)

La CATER de Basse Normandie a pour missions principales l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau et la mise en valeur de leurs usages. Il s'agit concrètement d'accompagner les collectivités ou associations dans l'ensemble des étapes techniques, administratives et financières nécessaires au montage des projets, du diagnostic initial au lancement des travaux.

### Pour en savoir plus :



Document en téléchargement sur [www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr)

Document en téléchargement sur [www.caue61.fr](http://www.caue61.fr)

### ■ La Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

59 rue Julien - 61003 Alençon cedex - Tél. : 02 33 26 10 66 - [www.federationpeche.fr/61/](http://www.federationpeche.fr/61/)

La fédération de l'Orne, association reconnue d'utilité publique, est chargée, sous la tutelle du Préfet, de mettre en oeuvre une politique de gestion et de prévention des milieux aquatiques. Ses missions principales sont :

- l'organisation de la pêche associative
- la prévention
- la lutte contre la pollution et les agressions aux cours d'eau
- la promotion et le développement du loisir de la pêche

### ■ Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Orne

15 bis, rue de Fresnay-Logis-St-Léonard - 61000 Alençon - Tél. : 02 33 26 03 92

Le STAP assure des missions d'Etat en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme et de paysage sur l'ensemble du département. Le STAP instruit les demandes de travaux sur les monuments historiques et dans les abords des monuments historiques. L'architecte des bâtiments de France donne des avis sur l'ensemble des autorisations réglementaires accordées (permis de construire ou déclaration de travaux) dans les zones protégées.

### Des exemples d'aménagements de berges à Arçonnay et Argentan :



Exposition réalisée dans le cadre d'une étude visant à amorcer un projet de valorisation des berges de la Risle en centre ancien de L'Aigle.

Rédaction : Agnès Bataillon (paysagiste) et Cécile Lorant (historienne du patrimoine), CAUE de l'Orne.

Conception : API CG 61

Crédits photographiques : CAUE Orne

Partenaires financiers : Fondation de France, Ville de L'Aigle, CAUE 61

Remerciements aux structures enquêtées :

Les Amis de L'Aigle, l'Association Faune et Flore de l'Orne, l'Association des jardins ouvriers de L'Aigle, l'Association des riverains de la Risle, la CATER, le Club SEDGE Saint-Martinois, la Communauté de communes du Pays de L'Aigle, l'Office du Tourisme, Culture et Patrimoine en Pays d'Ouche, le Pays d'Ouche Développement, le SAGE, le Syndicat de la Risle.

